



VILLE d'AJACCIO  
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 29 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 23 Août, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, M. CASASOPRANA François, Mme SANGUINETTI Julia, Mme FATTACCIO Françoise Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme BERNARD Camille	à	Mme SICHI Annie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	à	M. VOGLIMACCI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine
Mme FERRI-PISANI Rose-Marie	à	M. DIGIACOMI Paul

**Etaient absents :**

M. GOMILA Jean-Michel, M. CAU Pierre, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI José, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Septembre 2014

Délibération N°2014/242

**Commission consultative des services publics locaux.  
Complément de la délibération N°2014/97 du 14 avril 2014.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération N°2014/97 en date du 14 avril 2014, le conseil municipal a décidé de créer une commission consultative des services publics locaux, a arrêté sa composition et a désigné 7 membres titulaires et 7 membres suppléants :

### Membres titulaires :

M. Sbraggia Stéphane, M. Lucioni Jean-François, Mme Sicchi Annie, Mme Flamencourt Danielle, M. Gomila Jean-Michel, M. Pugliesi Pierre, Mme Sanguinetti Julia.

### Membres suppléants :

M. Bacci Christian, Mme Ottavy Nicole, M. Voglimacci Charles, M. Mondoloni Christophe, M. Kervella Philippe, Mme Zuccarelli Marie, Mme Riera Catherine.

Outre les membres élus, cette commission peut comporter :

- un représentant d'une association de consommateurs et un suppléant,
- un représentant d'une association de personnes handicapées et un suppléant,
- un représentant d'une association de personnes âgées et un suppléant,
- un représentant d'une association de quartier et un suppléant.

Il conviendrait de désigner les représentants des associations qui seraient :

- Union fédérale des consommateurs,
- Association des paralysés de France,
- Association corse pour les personnes âgées,
- Association quartier de Pietralba.

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 25 septembre 2014,

### **DESIGNE**

### **A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Les associations suivantes :

- Union fédérale des consommateurs,
- Association des paralysés de France,
- Association corse pour les personnes âgées,
- Association quartier de Pietralba.

## AUTORISE

Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire auprès des associations concernées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140929-2014\_242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2014  
Publication : 07/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

